



Coalition on Community Safety, Health and Well-being  
Coalition pour la sécurité, la santé et le bien-être des communautés



***Symposium national sur invitation sur le renouvellement du système de justice  
pour les jeunes : Rapport d'évaluation***

Le Symposium national sur invitation sur la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et le renouvellement du système de justice pour les jeunes a eu lieu à l'hôtel Fairmont Château Laurier les 27 et 28 mars 2008. Ont participé à cette consultation d'un jour et demi 28 participants représentant les secteurs des corps policiers, de l'aide à l'enfance et du bien-être de l'enfance, des services correctionnels, de l'éducation, des loisirs, des services à la famille et à la jeunesse chez les Autochtones et les non-Autochtones, des services de santé et de santé mentale, de la défense des victimes, de l'engagement des jeunes et du développement communautaire. À la suite du Symposium, 28 formulaires d'évaluation ont été recueillis.

Le présent rapport tient compte de toutes les réponses reçues. Pour chaque question d'évaluation, un bref résumé des réponses est présenté; il est suivi d'exemples de réponses particulières.

**Question 1 : Le Symposium a-t-il été utile?**

Les participants ont unanimement répondu qu'il s'agissait d'une consultation importante et utile.

\* \* \*

Oui, très utile. C'était formidable de voir la passion dans la salle au sujet des enfants et de la jeunesse, et d'apprendre les uns des autres.

*Bryan Kelly, conseiller principal, Services d'intervention,  
Services à l'enfance et à la famille d'Edmonton*

Oui. Il a aidé à orienter le débat.

*Chef adjoint Chris McNeil, Service de police régional de Halifax*

C'était excellent de réunir un groupe multidisciplinaire pour discuter de collaboration.

*Major Karen Hoeft, officier de poste, Weston Community Church  
and Family Success Centre, Armée du Salut, Winnipeg*

Oui, pour la sensibilisation aux différences et aux points communs entre provinces.

*Maureen Murphy, présidente sortante, Conseil des églises pour la justice  
et la criminologie / coordonnatrice principale des programmes jeunesse,  
Société John Howard, Waterloo-Wellington*

J'ai beaucoup appris sur l'application de la Loi dans les autres provinces à l'extérieur du Québec.

*Pierre Hamel, conseiller, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire*

Oui, il a été utile. Il aurait pu durer un jour de plus.

*Caporal James Pratt, Service de police de Regina*

Oui! C'était une occasion exceptionnelle de discuter de ce sujet avec les professionnels participant au Symposium, qui réunissaient une vaste gamme d'expériences et de compétences.

*David Dargie, premier vice-président, Upper Canada District School Board, Brockville*

Absolument, pour diverses raisons : réunion d'un groupe de personnes provenant de milieux différents, passionnées et bien renseignées, en mettant la priorité sur l'action.

*Leena Augimeri, directrice, Centre for Children Committing Offences,  
Child Development Institute, Toronto*

Oui, très utile. J'ai beaucoup appris sur la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et j'ai été contente de voir que de nombreux points de vue rejoignaient les miens. Je me suis moins sentie comme une île.

*Krista Gray-Donald, directrice de la recherche, Centre canadien  
de ressources pour les victimes de crimes, Ottawa*

C'est certain! Chaque fois que des groupes de personnes apportant des visions différentes de la réalité sont réunis, les discussions et interactions sont utiles.

*Geoffrey Pawson, PDG, Ranch Ehrlo Society, Pilot Butte (Saskatchewan)*

**Question 2 : La participation au Symposium a-t-elle augmenté votre compréhension de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et du système de justice pour les jeunes en général?**

Vingt-sept participants ont répondu « oui » et un, « quelque peu ». La réponse la plus fréquente était que le Symposium, grâce à la diversité de ses participants, avait permis à chacun d'en apprendre énormément sur les points de vue d'autres professionnels au sujet des forces et faiblesses de la Loi et du système. Cette sensibilisation accrue a fait ressortir l'importance d'une collaboration entre les diverses parties au sein du système de justice pénale pour les jeunes afin que les jeunes et leurs collectivités soient bien servis. L'invitation à participer au Symposium a incité les participants à lire la Loi attentivement, peut-être pour la première fois, ce qui a produit une nouvelle appréciation de sa grande portée.

\* \* \*

Oui, elle a augmenté ma connaissance pratique de la Loi, ma compréhension des défis entourant les implications des tentatives de mise en œuvre des principes la sous-tendant.

*Bryan Kelly, Services à l'enfance et à la famille d'Edmonton*

Oui, j'ai lu beaucoup pour me préparer au Symposium. J'ai parlé avec plusieurs collègues au sujet de la LSJPA et j'ai appris à connaître leurs points de vue. La discussion transsectorielle qui a eu lieu au Symposium a été particulièrement précieuse.

*Ian Mass, directeur général, Pacific Community Resources Society, Vancouver*

Oui, il m'a fallu faire des lectures au sujet de la Loi et me familiariser avec certains de ses aspects. Le Symposium a été révélateur, surtout sur les questions entourant le placement sous garde et la période avant le procès.

*Peggy Edwards, conseillère, projet « A Positive Alternative to Youth Gangs »,  
San Romanoway Revitalization Association, Toronto*

Oui, j'ai pu comprendre une variété de points de vue sur les enjeux ainsi que la réalité de différentes provinces.

*Carolyn Hooper, directrice, Secure Treatment and Youth Justice Services,  
Kinark Child and Family Services, Oakville*

Je comprends mieux les particularités de la LSJPA pertinentes à la police.

*Maggie Lederman, associée en psychologie, Clinique pour le  
tribunal de la famille, Centre de santé mentale Royal Ottawa*

Oui, surtout pour la LSJPA. Je comprends mieux l'application de la Loi et les implications ainsi que les difficultés de la Loi.

*Marg Synyshyn, directrice, Programme de santé mentale de l'enfant et de l'adolescent,  
Office régional de la santé de Winnipeg / Commission de la santé mentale du Canada*

Absolument! En tant que conseiller scolaire, je n'avais pas eu l'occasion d'étudier soigneusement ces questions. Cette expérience a été « révélatrice » pour moi; je la partagerai avec mon conseil, sa haute direction et les enseignants.

*David Dargie, Upper Canada District School Board*

Je connaissais la Loi et le système, donc ce que j'ai appris concerne surtout les différences au sein des groupes et entre eux. Ce sont ces différences qui font que le Canada est unique et très difficile à gouverner.

*Geoffrey Pawson, Ranch Ehrlo Society, Pilot Butte*

Il m'a donné, ainsi qu'à mon organisation, une occasion de voir la LSJPA d'une perspective législative plutôt que seulement du point de vue de l'intervention en service social.

*Corinne Rusch-Drutz, directrice, Communications et Services aux membres,  
YWCA Canada, Toronto*

Oui, je comprends mieux les problèmes qu'ont mes partenaires en ce qui concerne l'application de la Loi. Il en ressort une nouvelle perspective et un nouveau consensus sur la nécessité de financer adéquatement la formation multidisciplinaire, la prévention et la promotion

*Kathy Tsetso, directrice générale, Services de santé et services sociaux du Dehcho, Fort Simpson (Territoires du Nord-Ouest)*

Oui, les travailleurs d'autres disciplines ont des points de vue différents sur la Loi et le système de justice pour les jeunes en général. En discutant avec d'autres au sujet de leurs points de vue et de la façon dont ils comprennent les choses, on améliore toujours ses connaissances et ses compétences.

*Agent-détective Lindsey Houghton, Escouade jeunesse, Service de police de Vancouver*

Oui. Comme je suis très occupée dans mon travail, je n'ai pas souvent le temps de participer à des groupes de réflexion comme ça. Nous travaillons habituellement sur des questions locales touchant des organismes ou services, mais le fait de pouvoir discuter de la LSJPA avec un groupe de personnes si bien renseignées a été formidable.

*Anne Blandford, directrice générale, Société d'aide à l'enfance du comté de Pictou (Nouvelle-Écosse)*

Il a attiré mon attention sur la façon dont les autres perçoivent la Loi, en plus de m'aider à mieux comprendre certains des défis à relever.

*Agent-détective Nadine Wallace, coordonnatrice de la justice pour les jeunes, Service de police régional de Niagara*

### **Question 3 : Croyez-vous que des consultations supplémentaires devraient être organisées sur la LSJPA et le système de justice pénale pour les jeunes en général?**

L'unanimité s'est faite sur la pertinence d'une plus ample consultation. Les participants ont souligné le rôle du gouvernement fédéral et la nécessité d'une approche systématique des consultations sur la LSJPA et le système de justice pénale pour les jeunes.

\* \* \*

Oui, dans le contexte de la prochaine révision.

*Ian Mass, Pacific Community Resources Society, Vancouver*

Le dialogue doit se poursuivre. Nous devons créer des cadres pour qu'il continue.

*Major Karen Hoeft, Armée du Salut, Winnipeg*

Oui. Nous pourrions ainsi assurer un suivi, aider à améliorer les choses et mettre en œuvre les changements nécessaires.

*Dominique Benoît, procureure, conseillère juridique, Sûreté du Québec*

Absolument, surtout avec les jeunes en placement sous garde ou dans les écoles de réforme. YOUCAN pourrait y aider.

*Dave Farthing, directeur général, YOUCAN, Ottawa*

Oui. Nous suggérons de fait que le gouvernement crée un comité permanent (spécial?) qui ferait le tour du pays pour recueillir les observations.

*David Dargie, Upper Canada District School Board*

Oui, et aussi sur d'autres sujets dans le domaine des services aux personnes. La police recherche un équilibre, mais elle a eu récemment divers problèmes majeurs qui suscitent des inquiétudes.

*Geoffrey Pawson, Ranch Ehrlo Society, Pilot Butte*

### **Si oui, quels sont les domaines précis que devraient viser les consultations futures?**

Les participants ont présenté de nombreuses suggestions pour les consultations futures. Les sujets de discussion les plus souvent mentionnés étaient la coordination entre différentes administrations, la mise en commun des meilleures pratiques, le développement de la collaboration, la suppression des cloisons dans les gouvernements de tous les paliers, l'amélioration de la formation, la réalisation de recherches supplémentaires et la plus grande sensibilisation du public aux dispositions de la LSJPA et au système de justice pénale pour les jeunes en général.

\* \* \*

Idéalement, j'aimerais pouvoir interviewer des jeunes de 18 à 23 ans parmi les premiers à avoir été incarcérés en vertu de la LSJPA dans des établissements à sécurité minimum, moyenne ou maximum.

*Dave Farthing, YOUCAN, Ottawa*

La question du cheminement vers la détention ressort comme un sujet à explorer davantage. C'est le cas aussi pour la nécessité de conditions plausibles propices au développement.

*Peggy Edwards, San Romanoway Revitalization Association, Toronto*

Il faudrait mettre beaucoup plus l'accent sur les échanges interprovinciaux des meilleures pratiques, des solutions efficaces. La plupart des problèmes sont dans la mise en œuvre, les questions opérationnelles auxquelles de nombreuses administrations ont réfléchi et pour lesquelles elles ont créé des programmes.

*Ian Mass, Pacific Community Resources Society, Vancouver*

La façon d'améliorer la capacité des partenaires à faire œuvre commune, à échanger de l'information et à planifier ensemble pour et par les jeunes qui ont affaire à la LSJPA. Il faudrait plus de clarté quant aux gestes ou comportements qui exigeraient la détention en attendant le passage au tribunal.

*Bryan Kelly, Services à l'enfance et à la famille d'Edmonton*

Les responsabilités partagées des ministères envers la création d'un contexte social qui ne favorise pas la criminalité chez les jeunes.

*Carolyn Hooper, Kinark Child and Family Services, Oakville*

Davantage d'éducation et de formation pour tous ceux qui ont affaire à la LSJPA. Continuer d'examiner la détention avant le procès, l'évaluation du risque, les services à l'intention des jeunes.

*Maggie Lederman, Centre de santé mentale Royal Ottawa*

La relation avec les autres secteurs de services, les domaines de convergence et la façon dont ils peuvent être améliorés.

*Marg Synyshyn, Office régional de la santé de Winnipeg  
/ Commission de la santé mentale du Canada*

Les appuis à la Loi en ce qui concerne les programmes de prévention pour les jeunes, l'analyse du système de justice pénale sous l'angle hommes-femmes et le financement de base des programmes pertinents.

*Corinne Rusch-Drutz, YWCA Canada, Toronto*

La préservation d'un système de justice pénale pour les 12 à 18 ans.

*Pierre Hamel, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire*

Le financement des services. Les réflexions et idées des jeunes.

*Agent-détective Darryl Snider, Service de police  
de Nishnawbe-Aski, Sioux Lookout (Ontario)*

La santé mentale et la santé publique, les déterminants de la santé, les ressources et la collaboration.

*Lisa Ashley, infirmière-conseil, Politiques de soins infirmiers,  
Association des infirmières et infirmiers du Canada*

Projet de loi C-25 et modifications proposées, et décomplexification du système.

*Agent-détective Lindsey Houghton, Service de police de Vancouver*

Détermination des limites aux décisions des juges et de la police relativement aux sentences et aspects connexes. La façon de renforcer le système de service social pour la prestation de services de qualité.

*Geoffrey Pawson, Ranch Ehrlo Society, Pilot Butte*

## Qui devrait être invité à participer?

Les participants ont affirmé l'intérêt d'une représentation multisectorielle des divers domaines du système de justice pénale ainsi que des services sociaux ou communautaires. Ils ont aussi fait valoir que les jeunes et leurs familles devraient participer. Un facteur clé devrait être le souci de veiller à ce que les personnes invitées soient bien renseignées et qu'il y ait des décideurs parmi eux.

\* \* \*

Organismes d'application de la loi, organismes de services sociaux, le système judiciaire (juges, avocats) et le gouvernement.

*Dominique Benoît, Sûreté du Québec*

Les points de vue des jeunes et des familles seraient souhaitables et précieux. Un autre secteur absent est celui des entreprises ou le secteur privé.

*Peggy Edwards, San Romanoway Revitalization Association, Toronto*

Il faut tenir compte des enjeux économiques sous-tendant la violence chez les jeunes. La pauvreté n'est pas représentée ici.

*Major Karen Hoeft, Armée du Salut, Winnipeg*

Des participants qui ont une bonne vue d'ensemble des meilleures pratiques provinciales.

*Ian Mass, Pacific Community Resources Society, Vancouver*

Des groupes semblables à ceux qui étaient présents ici. En outre, le judiciaire, les avocats de la défense et les jeunes!

*Krista Gray-Donald, Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes, Ottawa*

Les groupes qui ont participé au Symposium étaient bien équilibrés et suffisamment différents pour donner un microcosme des attitudes sociales au Canada. Ce facteur a rehaussé la richesse du programme.

*Geoffrey Pawson, Ranch Ehrlo Society, Pilot Butte*

J'aurais aimé voir ici des juges de tribunaux de la jeunesse, et des jeunes.

*Dave Farthing, YOUCAN, Ottawa*

Législateurs, procureurs, policiers, services sociaux, soins de la santé, agents de probation, journalistes, juges et juges de paix – pour parler du rôle de chacun.

*Sergent-déetective Daniel Nadeau, Police provinciale de l'Ontario – Hawkesbury (Ontario)*

Il faudrait ajouter des représentants du milieu de l'éducation et des organismes de protection et de défense des jeunes et des familles qui ont fait l'expérience du système de justice pénale pour les jeunes, des journalistes et des politiciens.

*Carolyn Hooper, Kinark Child and Family Services, Oakville*

Jeunes, aînés, procureurs, juges, avocats, agents de police et travailleurs sociaux auprès des tribunaux.

*Caporal Jimmy Akavak, GRC – Division V, Iqaluit*

Des gens du domaine de la toxicomanie, des journalistes, des responsables des politiques provinciales (politique sociale) et des juges.

*Maggie Lederman, Centre de santé mentale Royal Ottawa*

Les mêmes organisations, plus des jeunes et davantage d'organismes représentant les Autochtones et les gens de couleur.

*Corinne Rusch-Drutz, YWCA Canada, Toronto*

Les jeunes en général, les jeunes ayant des difficultés avec la loi, les jeunes bénéficiant de soins.

*Anne Blandford, Société d'aide à l'enfance du comté de Pictou (Nouvelle-Écosse)*

#### **Question 4 : Quels sont à votre avis les changements clés que les gouvernements de tous les paliers devaient apporter au système de justice pénale pour les jeunes?**

Pour les participants, la collaboration est un enjeu clé. Elle doit être facilitée et encouragée entre les divers acteurs du système de justice pénale pour les jeunes ainsi qu'entre les gouvernements et les collectivités. Les gouvernements doivent mettre l'accent moins sur le financement de projets pilotes et projets de démonstration et davantage sur l'assurance de ressources durables, surtout pour les travailleurs de première ligne dans toutes les professions intervenant dans les affaires de justice pour les jeunes. Il faudrait viser à rehausser la vitalité de la jeunesse et les capacités des collectivités. Enfin, la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* a besoin d'une simplification de sorte que les travailleurs sociaux dans le domaine de la justice, les jeunes et les familles des jeunes comprennent mieux ses dispositions.

\* \* \*

Un financement adéquat de programmes de substitution, de programmes de traitement. Il faudrait prévoir davantage de fonds « proactifs » pour la prévention, la promotion et les loisirs. La collaboration interministérielle.

*Kathy Tsetso, Services de santé et services sociaux du Dehcho,  
Fort Simpson (Territoires du Nord-Ouest)*

Cette question est biaisée : c'est ce dont nous avons discuté depuis un jour et demi. La communication et la collaboration interministérielles. La formation pour toutes les disciplines et tous les services de façon à assurer la cohérence et veiller à ce que tous possèdent les connaissances les plus à jour. Une démarche globale débutant par des protocoles d'aiguillage policiers-communautaires, l'évaluation des risques (pour déterminer convenablement le niveau de risque et les besoins) et des interventions fondées sur des données et différenciées hommes-femmes afin de combler les besoins de ces enfants – besoins qui sont complexes.

*Leena Augimeri, Child Development Institute, Toronto*

Prévoir au budget fédéral une affectation qui fasse suite à ces mesures législatives.

Désigner un champion.

*Lisa Ashley, Association des infirmières et infirmiers du Canada*

Offrir davantage de services qui facilitent le travail des professionnels en première ligne.

*Agent-détective Darryl Snider, Service de police de Nishnawbe-Aski, Sioux Lookout (Ontario)*

Financement de base pour les services sociaux appuyant le système. Reconnaissance des distinctions hommes-femmes dans la prestation de services et les affectations de fonds. Définition plus vaste de la violence englobant le harcèlement sexuel.

*Corinne Rusch-Drutz, YWCA Canada, Toronto*

Une formulation claire et concise pour que tout le monde au pays puisse comprendre.

*Caporal James Pratt, Service de police de Regina*

Je ne sais pas si le problème est tellement le changement ou la nécessité de mieux connaître et comprendre la façon de le mettre en œuvre. Il faut regarder la Loi et la façon dont elle recoupe d'autres lois (p. ex., à l'égard d'un enfant ayant besoin de protection).

*Marg Synyshyn, Office régional de la santé de Winnipeg / Commission de la santé mentale du Canada*

Assurer des ressources pour les services qui augmentent la résistance des jeunes à la criminalité.

*Carolyne Hooper, Kinark Child and Family Services, Oakville*

Meilleur équilibre entre droits individuels et protection du public. Le financement!

S'occuper de créer des programmes. Faire marcher les choses.

*Dominique Benoît, Sûreté du Québec*

Arriver à une philosophie commune de la justice pour les jeunes et assurer une démarche intergouvernementale ainsi qu'un appui aux services nécessaires dans la communauté. Le système devrait être fondé sur un continuum de services selon un modèle holistique, en collaboration avec la communauté.

*Peggy Edwards, San Romanoway Revitalization Association, Toronto*

Un financement qui va au-delà des projets pilotes, surtout à l'intention des jeunes qui sont surreprésentés dans le système de justice pour les jeunes (p. ex., personnes touchées par l'ETCAF, Autochtones).

*Ian Mass, Pacific Community Resources Society, Vancouver*

Renforcer les dispositions sur les crimes graves et violents, plus grande prise en compte de la victime à tous les niveaux (y compris en veillant à ce que les droits actuels soient respectés). Plus grande reddition de comptes de tous concernés. Réévaluation des dispositions sur la détention. Plus d'accent sur la prévention.

*Krista Gray-Donald, Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes, Ottawa*

Plus d'efforts sur la collaboration entre administrations, secteurs, disciplines et professions.

*Gord Phaneuf, directeur, Initiatives stratégiques, Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada, Ottawa*

Changements mineurs dont nous avons discuté, mais beaucoup plus d'efforts consacrés à l'éducation et à la participation communautaire en matière de justice pénale pour les jeunes.

*Dave Farthing, YOUCAN, Ottawa*

Les principes de détermination de la peine.

*Pierre Hamel, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire*

Adoption des résolutions 02-2005 et 03-2005 de l'Association canadienne des chefs de police et certaines des recommandations de la Commission Nunn (n<sup>os</sup> 20-25), en menant des consultations sur la formulation.

*Agent-détective Lindsey Houghton, Escouade jeunesse, Service de police de Vancouver*

Financer les programmes communautaires pour assurer des services de prévention adéquats et opportuns. Réduire les projets pilotes et programmes ponctuels, et fournir un financement durable. Nous avons besoin de coordonner l'information et le financement aux paliers fédéral et provincial de sorte que les lacunes des services que nous avons vécues dans les provinces en raison de la LSJPA ne se reproduisent pas dans des situations semblables. Les collectivités doivent être parties prenantes, et les décisions de financement doivent être fondées sur les intérêts supérieurs et les besoins.

*Anne Blandford, Société d'aide à l'enfance du comté de Pictou (Nouvelle-Écosse)*

Un financement durable pour les programmes efficaces. Il faut permettre aux collectivités de déterminer où les fonds devraient être dépensés en fonction des besoins de la collectivité et de la population.

*Terri Kehoe, coordonnateur, Justice jeunesse, Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa*

Évaluer le programme à l'échelle du pays.

*Caporal Jimmy Akavak, GRC – Division V, Iqaluit*

Augmenter les ressources. Organiser des programmes de formation sur les lieux de travail et en dehors des lieux de travail pour les participants au système. Veiller à ce que les fournisseurs de soins soient des personnes de qualité. Assurer un leadership voué aux valeurs du domaine.

*Geoffrey Pawson, Ranch Ehrlo Society, Pilot Butte*

### **Question 5 : Avez-vous des commentaires supplémentaires?**

Outre les commentaires positifs sur l'organisation et la logistique du Symposium, certains participants ont formulé des observations supplémentaires sur le Symposium et l'état du système de justice pénale pour les jeunes.

\* \* \*

Le système et la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* devraient être considérés comme étant aussi importants et sérieux que les enjeux de la violence familiale.

*Sergent-déetective Daniel Nadeau, Police provinciale de l'Ontario – Hawkesbury (Ontario)*

Notre province est de façon générale satisfaite de la LSJPA et de sa mise en application. Les améliorations souhaitées relèvent de l'évolution plutôt que de la révolution.

*Ian Mass, Pacific Community Resources Society, Vancouver*

Des symposiums comme celui-ci renforcent encore le solide lien existant entre tous les niveaux de fournisseurs de services et de responsables des lois et politiques.

*Agent-déetective Lindsey Houghton, Escouade jeunesse, Service de police de Vancouver*

Discussions valables et instructives, surtout pour les professionnels n'appartenant pas au milieu correctionnel.

*Marg Synyshyn, Office régional de la santé de Winnipeg / Commission de la santé mentale du Canada*

J'aime le bouleversement du traditionnel système judiciaire accusatoire que la Loi a entraîné. J'ai constaté des changements positifs dans l'attitude de la Couronne envers les jeunes qui commettent des infractions : rencontres avant le procès; participation à des conseils jeunesse communautaires; prévention de la criminalité; recours accru à des mesures de déjudiciarisation pour certains jeunes difficiles à desservir; procureurs spécialisés.

*Maureen Murphy, Conseil des églises pour la justice et la criminologie / Société John Howard, Waterloo-Wellington*

Comité permanent fédéral.

*Lisa Ashley, Association des infirmières et infirmiers du Canada*

Excellent symposium. Merci d'avoir invité le Child Development Institute et de tenir compte du problème des moins de 12 ans et de la façon dont ils peuvent ou non réagir.

*Leena Augimeri, Child Development Institute, Toronto*

Les changements législatifs sont les plus faciles à corriger.

*Chef adjoint Chris McNeil, Service de police régional de Halifax*